

Lignes de haute tension

documents qui m'ont été remis, ce qui illustre bien que le gouvernement fédéral ne s'intéresse pas particulièrement à ces lignes de transport d'électricité et aux possibilités d'exportation d'électricité qu'elles permettent.

Il est à noter qu'en 1975, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque a déclaré qu'aucune discussion n'avait eu lieu entre son ministère et Hydro-Québec à propos de l'exportation d'électricité aux États-Unis et que la seule intervention fédérale serait l'approbation réglementaire que donnerait l'Office national de l'énergie à l'accord conclu entre Hydro-Québec et l'office de l'énergie de l'État de New-York. Ainsi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne s'intéressait pas à l'époque à la quantité d'électricité qui serait exportée ou à l'incidence qu'auraient ces exportations sur les besoins intérieurs en énergie.

Il est intéressant de noter que Terre-Neuve produit, grâce à son barrage des chutes Churchill, presque autant d'électricité que l'Ontario et plus que la Colombie-Britannique. Une proportion d'à peu près 84 p. 100 de la production de Terre-Neuve est acheminée vers le Québec. Le courant produit à la centrale de Churchill Falls est transmis sous une tension de 735 kilovolts sur les 700 milles et plus qui séparent la centrale de Montréal et des autres villes du Québec. A titre de comparaison, la capacité de production de la centrale de Churchill Falls est de 5,225 mégawatts tandis que celle de la centrale LG-2 à La Grande au Québec est de 5,328 mégawatts. Les deux centrales ont donc pratiquement la même capacité.

● (1710)

Le faible prix de revient de l'importante production hydro-électrique de la centrale de Churchill Falls au Labrador devrait permettre à Terre-Neuve à la fois d'attirer les entreprises et d'intensifier ses exportations. Pour l'instant cependant, la province est tenue par un accord passé avec l'Hydro-Québec aux termes duquel cette dernière achète la majeure partie de l'électricité produite à Churchill Falls à un tarif fixé à très long terme.

Depuis l'époque où cet accord a été signé, les prix mondiaux de l'énergie ont connu une véritable explosion, ce qui a permis au Québec de réaliser des super-profits sur l'électricité produite à Terre-Neuve, profits qui dépassent le total combiné des paiements de péréquation et des prestations d'assurance-chômage que Terre-Neuve reçoit en tant que province défavorisée.

D'après une étude qui a été effectuée par le Conseil économique du Canada, les bénéfices que l'Hydro-Québec retire de la vente de l'électricité qu'elle achète à un prix fixe à Terre-Neuve ont dépassé 600 millions de dollars l'année dernière. D'après Terre-Neuve, ils s'élèvent à plus de 700 millions de dollars. La province de Terre-Neuve n'est toutefois pas seule à payer la note. Le gouvernement fédéral perd également de l'argent en raison de la somme qu'il doit verser à cette province en vertu du programme de péréquation, somme qui s'est élevée à 334 millions de dollars l'année dernière, ou à cause d'autres frais qu'il prend à sa charge, comme le versement de prestations d'assurance-chômage plus fortes à Terre-Neuve à titre de province défavorisée. En tout, cela fait plus de la moitié du budget total de la province.

D'après le président du Conseil économique du Canada, si l'on se basait sur le prix mondial du pétrole, l'électricité que le Québec retire des chutes Churchill vaudrait plus de un milliard de dollars.

Voilà donc un exemple où une province vend de l'électricité à une autre au rabais. Cette province vend à son tour cette électricité aux États-Unis. En attendant, les provinces de l'Atlantique dépendent largement des centrales au mazout pour leur production d'électricité et ce mazout doit être importé au prix mondial.

Il importait à mon sens d'aborder cette question aujourd'hui. Pour des sujets aussi importants que ceux que j'aborde depuis quelques semaines, comme le transport des grains et les lignes hydro-électriques ainsi que la vente d'électricité aux États-Unis, le gouvernement devrait à mon avis mettre tous les documents à la disposition du public, dans les deux langues officielles. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de soulever la question aujourd'hui puisque le gouvernement a omis de le faire.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais intervenir très brièvement dans le débat pour appuyer le député de Vaudreuil (M. Herbert) et souscrire non seulement à l'objet de sa motion et à la question qu'il a soulevée à la Chambre, mais aussi à ses remarques au sujet d'un réseau de transmission hydro-électrique convenable à usage multiples dans l'est du Canada.

Tout d'abord, permettez-moi de parler de l'objet de sa motion. Une chose qui m'impressionne au Parlement et ailleurs est que l'information devient le principe dynamique du progrès technique et social. Sans information, nous ne pouvons poursuivre nos objectifs légitimes à titre de député. Quand un député se présente à la Chambre pour demander des renseignements qui lui sont refusés, le gouvernement s'attaque à un élément vital du rôle d'un député. Le fait que le député s'est intéressé à la question et s'est renseigné sur les ramifications et les problèmes que pose un réseau de transmission hydro-électrique prouve l'importance de ses recherches et de ses connaissances dans ce domaine. Avec une grande probité intellectuelle, il présente sa requête.

Toutes ces demandes d'information reposent sur le principe fondamental de la liberté d'information dans le gouvernement. Le droit de demander et d'obtenir des informations devrait être accordé non seulement aux députés au Parlement, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à la chose publique et qui en ont absolument besoin pour approfondir des questions qu'ils jugent importantes. Il arrive souvent que des gens qui demandent des renseignements en toute légitimité abandonnent la partie à cause des contraintes imposées à la libre diffusion de l'information. Nous pourrions et devrions résoudre une foule de problèmes de ce genre en adoptant une mesure sur la liberté d'information et nous sommes tous impatients d'étudier ce bill.

Quant à la question que le député a soulevée, notamment celle de la mise sur pied d'un système de transmission de l'énergie hydro-électrique dans l'est du Canada, le député souligne sans ambages les avantages que représente pour la province de Québec une affaire que son gouvernement a conclue avec celui de Terre-Neuve au sujet de la transmission d'électricité. C'est précisément ce genre de choses qui compromet la coopération entre les provinces et menace la Confédération. Je sais que lorsque M. Stanfield était premier ministre de la Nouvelle-Écosse, les provinces de l'Atlantique avaient pris des mesures pour mettre au point un système intégré de transmission d'électricité. Malheureusement, ce système s'est arrêté aux limites du Québec. La Nouvelle-Écosse et les autres